



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur CSPO, Wellig Diego, Gruber Rolet
Objet **Problématique posée par l'élimination des boues d'épuration**
Date 10.09.2019
Numéro **5.0449**

Le processus d'actualisation du plan cantonal de gestion des déchets (PCGD) a déjà commencé et sera achevé en 2020. Ce plan est l'instrument du canton pour garantir la coordination et ainsi rendre possible la prise de décisions stratégiques en la matière. Les aspects importants de l'incinération des boues d'épuration et de la récupération du phosphore en font également partie. La planification dans ce domaine s'étend sur un horizon qui va du moyen au long terme.

Le dernier PCGD a permis de développer et de garantir les capacités nécessaires à l'élimination des boues d'épuration sur le territoire cantonal. Le problème du changement initié cette année par la Lonza AG ne peut être résolu à court terme par le biais du PCGD, mais bien plutôt par une rapide coordination entre les acteurs impliqués. C'est pourquoi le service de l'environnement (SEN) a activement cherché des solutions avec d'autres entreprises susceptibles de prendre en charge ces boues et organisé plusieurs séances avec les communes, la Lonza AG et d'autres importants partenaires. Grâce à cette coordination, se dessine une solution au niveau cantonal, qui prévoit que les boues d'épuration en provenance du Haut-Valais soient éliminées par l'usine de traitement d'ordures (UTO) de St-Léonard.

Les conséquences du refus de la Lonza AG de prendre en charge des boues d'épuration provenant d'ailleurs ainsi que les importants surcoûts pour les communes et les STEP qui y sont liés ne peuvent pas être assumés par le canton, étant donné que cela n'est pas prévu par la loi. Cela doit être réglé dans le cadre du contrat existant entre la Lonza AG et les autres partenaires contractuels. Le plan cantonal de gestion des déchets n'est qu'un instrument de conduite.

Il est recommandé d'**accepter** le postulat, **étant donné qu'il est déjà réalisé.**

Conséquences au niveau de l'administration: aucune

Conséquences au niveau des finances: aucune

Conséquences au niveau du personnel (EPT): aucune

Conséquences au niveau de la RPT: aucune

Lieu, date Sion, le 15 juin 2020